

Dépenses de fonctionnement des transports en commun d'Île-de-France

Collectivités publiques

1 620 M€

20,6 %

Versement transport

2 979 M€

37,9 %

Voyageurs

(via recettes tarifaires)

2 346 M€

29,9 %

Employeurs

(via remboursement titres de transport)

679 M€

8,6 %

Autres recettes

(publicités, contraventions, vente de produits résiduels)

238 M€

3 %

Dont :

- 1 103 M€ de contributions statutaires (versement des collectivités du STIF)
- 127 M€ de dotations de l'État pour les transports scolaires
- 128 M€ de dépense de la Région (au titre de ses compétences) en matière d'action sociale
- 192 M€ des départements (au titre de leurs compétences) en matière d'action sociale
- 70 M€ de compensations pour dessertes déficitaires (départements, communes et EPCI aux transporteurs)

7 861 M€

RATP

(métros, bus, tramways et RER)

53 %

SNCF

(RER, trains et tramways)

35 %

OPTILE

(bus, transports scolaires)

11 %

Autres

1 %